

Commune de Reffuveille

Une histoire de trois cimetières dans cette commune

Rencontre de monsieur le maire et de son adjoint le 16 mars 2015.

Le bourg a récemment fait l'objet de travaux d'aménagements des voies, place, trottoirs.

La salle de loisirs à proximité de l'église nécessite un aménagement adapté au handicap d'où l'idée des élus d'aménager ce passage dans le prolongement de la plateforme d'accès à l'église par le nord-est et une bande parking au nord-est.

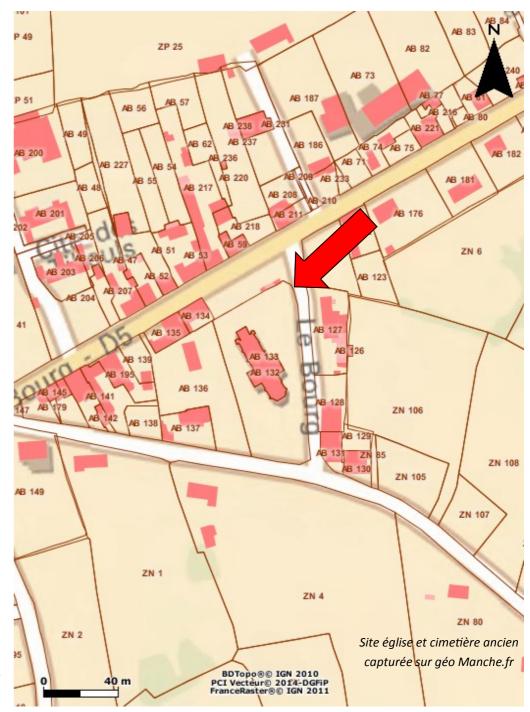
La nouvelle église, dont la 1^{ère} pierre fut posée et bénite le 10 novembre 1846, par monsieur Breillot, et qui fut bénite le 15 août 1848 en partie achevée fut implantée sur un terrain plus au centre de la paroisse, donné par Alexis Poisnel, Lentillière (donation acceptée en juillet 1846). L'ancien cimetière contient trois ifs dont un de la campagne du Conseil général 2000 et quelques arbustes. Le terrain est enherbé et l'arrêté du maire du 18 juillet 1926 précise que l'ancien cimetière sera conservé en espace vert.

La commune posséda trois lieux de sépultures : le cimetière primitif, le plus ancien, qui servit jusqu'au 20 juillet 1853 (d'après une lettre adressée par le curé à l'évêque, datée du 26 octobre 1874). L'ancienne église, quant à elle, sera démolie à partir du 2 mars 1848.

L'actuel « ancien cimetière autour de l'église nouvelle », est fermé depuis le 18 juillet 1926. La première sépulture y a été pratiquée le 19 juillet 1853. Le système des concessions de terrain pour sépultures privées est adopté par le Conseil municipal le 16 novembre 1884. On y apprend qu'il a une surface de 33 ares 68 centiares que le renouvellement des fosses a lieu pour la première fois en 1882, après qu'il y eut été inhumé dans toute son étendue, soit 29 ans après la première sépulture de délai de rotation. Ce qui signifie que le cimetière fut plein en 1882 et que l'on commença à y faire des reprises de sépultures.

Le maire fit appliquer un arrêté le 10 septembre 1912 visant à interdire de laisser vaguer les volailles et les chiens dans le cimetière.

Le nouveau cimetière délocalisé à l'extérieur du bourg, est bénit en 1927. Un arrêté de la Préfecture à Saint-Lô daté du 17 avril 1925 précise bien que le terrain convient à sa destination. Que monsieur Léon Desfeux, propriétaire, par acte sous seing privé du 13 juillet 1924, en fit la vente à la commune, moyennant le prix de 110 francs l'are soit 7700 francs les 70 ares des parcelles D 574 et 579 (1 Z 582). Le conseil municipal avait pris une délibération en cette faveur le 22 juin 1924. Il n'y a plus de trace des quatre photographies indiquant les différents aspects du cimetière de Reffuveille entourant l'église, dans le dossier de la Souspréfecture. Il est aussi question du devis de réparation de la croix du cimetière (15 dé-





De la place publique, vue du monuments aux morts et de l'îlot de la croix

cembre 1924). Le conseil municipal vote l'acquisition du terrain nécessaire au nouveau cimetière ainsi que la translation dudit cimetière dudit cimetière de l'église vers le nouveau situé à 400 mètres de l'agglomération sur la route d'Avranches à Mortain le 22 juin 1924. L'enquête comodo-incomodo est lancée par le Préfet de la Manche le 10 novembre 1924. Les travaux de clôture du nouveau cimetière sont confiés à monsieur Morel par délibération datée du 28 juin 1925. Une commission pour la réception des travaux d'aménagement du cimetière nouveau est créée par décision municipale le 22 août 1926.

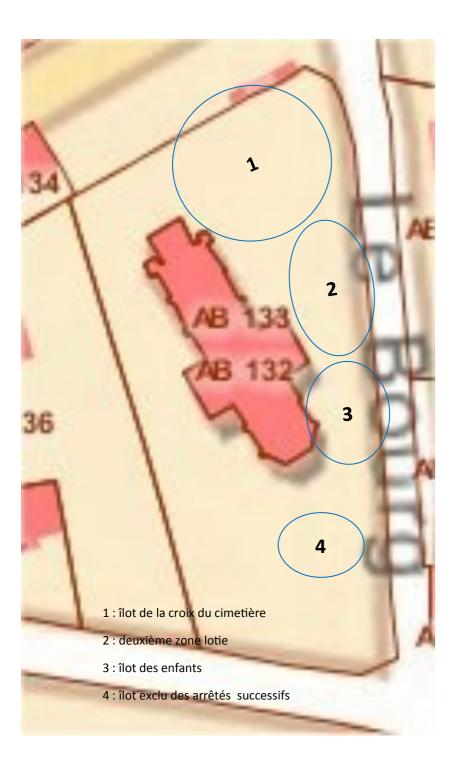
Léon Desfeux, le vendeur du terrain, s'était réservé deux portions de deux mètres carrés chacune concédées gratuitement par la commune, qu'il rend à la commune le 29 mai 1925.

Monsieur Guillaume, géologue à la Faculté des sciences de l'Université de Caen, fut choisi pour mener cette enquête de géologie consécutive à la translation du cimetière dont les plans furent élaborés par l'agent voyer du canton de Saint-Pois.

L'hebdomadaire « Le Glaneur de la Manche » publié à Saint-Hilaire-du-Harcouët le samedi 6 décembre 1924, fait état d'une souscription pour l'érection d'une croix dans le nouveau cimetière de Reffuveille, ce qui permit au Sous-préfet de Mortain de faire connaître au maire que l'érection d'une croix centrale dans un nouveau cimetière est contraire à la loi du 14 novembre 1881 qui abroge l'article 15 du décret du 23 prairial de l'an 12 relatif aux cimetières. Morel s'engage le 19 janvier 1925 à fournir un calvaire suivant la description sur plan fournie avec marches, astragale faisant partie du deuxième bâton de la croix, une croix demi-trèfle avec branche d'1,20m pour 4500 francs et une inscription « offert par souscription des habitants 1925 ».

Un marché de gré à gré est adopté pour l'acquisition d'un corbillard d'occasion le 28 juin 1931 des Pompes funèbres de Paris.

Le maire rappelle à l'assemblée municipale le 11 septembre 1932, soit huit ans après, qu'au moment de l'achat et de l'organisation du nouveau cimetière, il avait été entendu et décidé que les familles ayant payé une concession dans l'ancien cimetière mais n'ayant pas fait construire de tombeau maçonné et cimenté, auraient une concession à titre gratuit dans le nouveau cimetière. Cette décision n'ayant pas été inscrite au registre des délibérations, il demande à l'assemblée de bien vouloir confirmer à nouveau ce qui avait été convenu. Le conseil municipal considérant que la décision avait été prise au point de vue de l'hygiène afin d'éviter de nouvelles inhumations dans l'ancien cimetière situé au milieu du bourg, sauf dans les caveaux maçonnés, décide de confirmer cette décision, les personnes possédant une concession perpétuelle dans l'ancien cimetière et n'ayant pas de caveau maçonné et cimenté : obtiendront pour les membres directs de leur famille (mari, femme, enfants) une concession égale dans le nouveau cimetière au fur et à mesure des décès. Ainsi délibéé



le jour, mois et an dits. Le Conseil avait une mémoire précise...

Enfin le Conseil municipal de Reffuveille dans sa délibération du 18 juillet 1926 précise que le cimetière fermé le 18 juillet 1926 sera conservé en « espace vert ».

Deux arrêtés de mise en demeure :

Le 1^{er} : L'ancien cimetière fait l'objet de propositions de deux campagnes de translation des sépultures vers le nouveau cimetière selon ce que démontrent les arrêtés : le premier, daté du 26 août 1977 concerne les carrés sud et ouest. En voici le contenu « mise en demeure d'enlever les monuments funéraires/nous maire de la commune de Reffuveille/vu l'article 9 du décret du 23 prairial an XII et l'article 449 du code de l'administration communale/considérant que la partie sud et ouest de l'ancien cimetière fermé depuis plusieurs années (année exacte date 18 juillet 1926) va être transformé pour être aménager (en espace vert)/arrêtons/article 1^{er} : les familles qui ont fait ériger des croix ou monuments funéraires/sur des emplacements, concédés ou non, dans l'ancien cimetière/partie sud et ouest, sont mises en demeure de les faire enlever/avant le 31 juillet 1977 (30 novembre 1977)/article 2 : il est rappelé aux familles, titulaires dans ce cimetière partie sud et ouest, de concessions, qu'elles ont la faculté de se faire délivrer, gratuitement un terrain de même superficie dans le nouveau cimetière. La démolition, le transfert, et la reconstruction des caveaux et autres monuments funéraires sont à leur charge. Article 3 : à l'expiration du délai ci-dessus, l'enlèvement des monuments sera opéré d'office par les soins de la municipalité. Ces matériaux seront déposés dans un endroit côté st réservé à cet effet, où ils resteront pendant une année à leur disposition. Si après un nouvel et dernier avis, ils ne seront pas réclamés. l'administration municipale en prendra possession pour les employer à l'entretien et à l'amélioration du nouveau cimetière. A Reffuveille le 17 mai 26 août 1977. Le maire : Besnier. L'arrêté modifié par la Sous-préfecture d'Avranches a été validé « vu Avranches le 1-09.1977/le Sous-préfet/Jean Pierre Marquié ».

Que fit-on des restes humains ? Aucune information à ce sujet!

Sont-ils restés en l'état sous l'herbe ? Si tel était le cas : aucune modification du sol ne serait acceptable.

Deux zones sont encore partiellement loties au nord et nord-est, soit en tout vingt-huit sépultures. Elles sont visées par le dernier arrêté daté du 31 janvier 2015. Ce dernier dit ceci à l'article 1^{er} « les familles qui ont fait ériger des croix ou monuments funéraires sur des emplacements concédés ou non, dans l'ancien cimetière partie nord-est, sont mises en

demeure de les faire enlever avant le 1^{er} février 2015.

La commune devra dans un an engager des sommes conséquentes pour l'exhumation des corps destinés à l'ossuaire communal. L'arrêté ne prévoit pas le remontage des monuments puisqu'il est demandé aux familles de les enlever. L'article deux informe « qu'à l'expiration du délai ci-dessus, l'enlèvement des monuments sera opéré d'office par les soins de la municipalité. Ces matériaux seront déposés au sud de l'église, endroit réservé à cet effet, où ils resteront pendant une année à leur disposition. Dans le cas où ils ne seront pas réclamés, l'administration municipale en prendra possession ».

Ici non plus: aucune information sur le devenir des corps.

La sauvegarde des monuments funéraires :

En effet, ceux-ci présentent un intérêt réel certain par leur contribution à l'histoire de la commune. Ils méritent que les élus se posent la question de savoir « ce qu'ils vont faire de cette histoire locale, ciment de leur propre commune ». Outre les patronymes de familles bien connues ce sont aussi des personnes qui ont œuvré pour la société locale : curé, maires, religieuse, instituteurs, soldats dont un mort pour la France. L'énumération de cet héritage funéraire est éloquente :

La mort d'Octave François de Panthou (délégué de la fabrique et signataire d'une protestation) amène cette expression « c'est une grande figure qui vint de disparaître ». Les titres du personnage sont nombreux : docteur en droit en 1850, substitut du Procureur de Mortagne en octobre 1859, substitut au tribunal de Caen en avril 1865, Procureur à Falaise en juillet 1866, substitut du Procureur à la cour de Caen en avril 1869, avocat général à la cour de Caen en janvier 1871, Procureur général à Nantes en décembre 1877, à Agen en juillet 1878. Sa carrière s'achève en 1879. Il est élevé au grade d'Officier d'académie en juillet 1875, Chevalier de la Légion d'honneur en 1878, commandeur de l'ordre de saint Grégoire en 1889. L'homme qui avait vu le jour à Sainte-Honorine-du-Fay (14, marié à Marie Clément-d'Huart, il fêta ses noces d'or le 13 avril 1908 et mourut le 26 février 1909 dans sa propriété caennaise et ses funérailles célébrées à Saint Jean de Caen le lendemain. Son choix avait été d'être inhumé à Reffuveille dans le caveau familial. Cela se fit le 27 juillet suivant en présence d'une foule considérable et pas moins de vingt-six personnalités présentes.

Concession perpétuelle gratuite accordée à monsieur de Panthou (délibération municipale du 18 avril 1909). Par délibération du 18 avril dernier que vous avez approuvée récemment sur ma proposition, le conseil municipal de Reffuveille sur la proposition du maire républicain, monsieur Chesnel, d'accorder une concession gratuite dans le cimetière pour la sépulture de



Ensemble monumental donnant de la verticalité au lieu



Le cimetière arboré vu du chevet de l'église



Détail : exceptionnelle plaque de fonte d'aluminium de Marie Poullain, en religion sœur Marie des Saints Cœurs



Détail : plaque de fonte d'aluminium d'octave François Lanfranc de Panthou.

monsieur Lanfranc de Panthou, en raison des bienfaits de ce propriétaire aux pauvres de la commune pendant sa vie. Par suite de cette délibération, la veuve du décédé, madame de Panthou, ayant demandé au maire de lui désigner un emplacement pour le caveau à construire, ce magistrat municipal lui répondit par écrit qu'elle pouvait faire comme elle voudrait sous la seule réserve que l'inscription funéraire mentionnerait le don de la concession par la commune. Munie de cette autorisation générale, madame de Panthou fit commencer la construction du caveau à un endroit choisi par elle, fit abattre des arbres qui gênaient pour cette construction. Les terres extraites de la fosse furent transportées hors du cimetière et données à deux habitants pour sabler le devant de leurs maisons. Cela produisit une certaine émotion dans la commune. Le maire fut interpellé et nargué dans la rue par les délinquants qu'il avait signalés à la gendarmerie. Le curé, prêtre des plus militants, adversaire du maire républicain, fit tout ce qu'il pouvait pour attiser le feu (1 Z 582).

Le 27 octobre 1929, quatre sapins en bordure de l'école des filles et sept sapins en bordure de l'ancien cimetière sont aliénés et vendus (1 Z 583).

Emile Thébault ayant obtenu une concession perpétuelle dans l'ancien cimetière le 27 septembre 1920 n'avait pas encore versé la somme de 200 francs dont il était redevable, le 4 mai 1930. Le conseil municipal lui demande le 4 mai 1930 de payer immédiatement ladite somme ainsi que les intérêts courant depuis 10 ans au taux de 5% (1 Z 583).



Autre plaque de fonte d'aluminium de la famille Desfoux-Lemardelé-Macé

Etat des lieux :

Toute la parcelle sur le flanc de l'église est lotie. Les sépultures y sont : soit encore recouverte de mobilier, soit sous forme de simples tertres que l'on distingue. Un carré des enfants existe (18 sépultures marquées) entre chapelle et chevet de l'église.

Un îlot de quatre tombes est conservé au chevet de l'église (trois tombeaux et une croix de fonte ajourée) : tombeau à haute stèle à fronton triangulaire et croix pédiculée sommitale, granit, et colonne de vie dressée à l'extrémité du même sarcophage ; tombeau à haute croix fleurdelisée et croix de fonte ajourée. Epitaphe « ici reposent les corps/de Charles Poisnel Lantillière, né le 1^{er} mai 1811 à Reffuveille, décédé le 27 Xbre 1895 à Avranches/de son épouse Joséphine Dubreuil, née à Saint-Jean-de-la-Haize, décédée à Avranches le 13 avril 1886 dans sa 66^e année/et de leur fils Charles, professeur de droit et membre de l'école française d'archéologie de Rome, né le 27 mai 1850/à Reffuveille, décédé le 18 octobre 1884 au palais Farnèse à Rome/ c'est le père qui a donné à la commune les terrains de l'église, du presbytère, du cimetière/et de la place publique située devant le cimetière ». Croix de fonte ajourée : Emile Pinel (1848-1918), ancien pharmacien d'Avranches, héritier des Poisnel-Lentillière ; ; Poisnel-Lantillière (1811-1895) ; monument, haute croix, effigie sculptée « Joséphine Dubreuil (1850-1884, 1886) ; tombeau sarcophage : Breillot.

Cet îlot ne fut concerné et n'est concerné par aucun des deux arrêtés : ce qui rend, bien entendu l'équité dans la gestion du cimetière totalement faussée. Il y a en effet ceux qui peuvent être déménagés et ceux que l'on ne veut pas déménager.

Le carré dominé par la croix trilobée de 1866, donnée par Françoise Poisnel veuve Macé, l'îlot historique par essence même de la commune, contient vingt tombes marquées. On y trouve : curé, maire, soldat, donateurs et bienfaiteurs de la commune, instituteur et un peu plus loin : institutrice.

Cette haute croix et ces quelques monuments en élévation donnent de la verticalité à cet espace dédié aux morts. Les monuments sont en général en très bon état de conservation, même s'ils ne sont pas visités, pour certains, depuis fort longtemps.

Tombeau, haute croix à pointes, granit bouchardé, « famille Jean Vennat » plaque à la mémoire de Victor Vennat, mort pour la France, Sous-lieutenant, croix de guerre, médaille militaire :

Tombeau sarcophage tectonique « Langlois Victor » (19/2/1899);

Tombeau « Félix Chenel (15/4/1915)-Maria Levesque (24/4/1872-16/1/1913)»;

En mémoire d'un poilu « mort pour la France »





Partie d'îlot du carré des sépultures d'enfants



Tombeau : dalle tombale et haute croix sur dé du curé Duqué



Stèle gothique flamboyante du maire Joseph Georges Guillaume Lanfranc-de-Panthou



Quatre monuments funéraires racontant une partie de l'histoire communale et paroissiale : Lanfranc-de-Panthou

Tombeau, haute croix aux extrémités arrondies « Turquetil-Lemardelé » (19/5/1912);

Tombeau « Jean Turquetil, ancien maire et (...) »;

Tombeau encadrement et haute croix cubique sur dé, granit, «abbé C. Dugué, curé de Reffuveille de 1869 à 1881». Epitaphe : ci git/le corps/de C Dugué/curé de Refuveille/de 1869 à 81 ;

Croix de fonte ajourée « Mauray Emile, époux Maria Roussel » (30/6/1922) ;

Tombeau, croix écôtée renversée auparavant posée sur un Golgotha «ici repose avec ses parents, monsieur Delafontaine Pierre, instituteur de Reffuveille de 1874 à 1903 »;

Sarcophage tectonique « Poisnel Rosalie, épouse Hamel » (1839-1897);

Quatre tombeaux « Lanfranc-de-Panthou » : stèle néogothique à croix sommitale « Joseph Georges Guillaume Lanfranc de Panthou, maire de la commune (7/10/1871) « il fut l'un des fondateurs de cette église » ; colonne surmontée d'une urne funéraire : Augustin François Félix Lanfranc-de-Panthou (29/11/1868) épitaphe « la mort des justes est précieuse aux yeux de Dieu » ; colonne (dont l'urne git au sol) : Georges Paul Lanfranc de Panthou (... /4/1865) ; tombeau sarcophage tectonique : Octave François Lanfranc-de-Panthou (24/2/1909) et Marie Clément (29/3/1929) ; plaque de fonte d'aluminium « souvenez-vous devant Dieu/de Octave François Lanfranc-de-Panthou/ancien Procureur général/Chevalier de la légion d'honneur et de st Grégoire le Grand/né le 5 décembre 1831 mort le 24 février 1909/et de dame Marie Clément/épouse de Octave François Lanfranc-de-Panthou/née le 18 octobre 1836, morte le 29 mars 1929/de profundis ».

Tombeau, dalle tombale ciment armé « Gustave Gilbert, soldat au 26^e d'infanterie à Nancy, décédé le 27/4/1923 dans sa 21^e année» ;

Croix de fonte « Célina Ledos, veuve Victor Laurence »

Croix de fonte ajourée, écourtée « Eugène Desfoux, époux de Léocadie Condouin » (15/8/1917) ;

Croix de fonte trilobée renversée et clôture de fonte, très belle plaque de fonte d'aluminium « Marie Poullain, en religion sœur Marie des Saints Cœurs, du Carmel d'Avranches » (22/1/1904). L'école des filles avait été confiée aux sœurs du Carmel d'Avranches. C'est la sœur Saint Emery qui lui succéda en tant que directrice de l'école. Marie des Saints Cœurs fit une carrière « au-dessus-de tout, précise-t-on,» de 22 ans à Reffuveille ;

Croix en marbre ou calcaire belge « madame Delauney » (1/4/1894)

Sépulture Denise Abdola (9/4/1923) clôture de fonte et croix de marbre blanc de Carrare ;

Sépulture Thérèse Desfoux (23/4/1906);

Sépulture Tencé (28/4/1884);

Clôture de fonte, croix de fonte, sépultures de : Eugène Desfoux (10/1/1924), Maria Lemardelé, épouse (31/8/1914), Charles Lemardelé (17/8/1883), Marie Macé, épouse (14/7/1891). Très belle plaque de fonte d'aluminium « Eugène Desfoux » ;

Sépulture Denise Poullain (24/2/1926) croix trilobée de marbre blanc ;

Croix de fonte « Ernest Desfoux » (23/10/1921), plaque de fonte d'aluminium en forme de cœur et à croix sommitale enflammée ;

Croix de fonte brisée « Eugène Desfoux » (4/11/1920);

Sépulture Marcel Macé (22/8/1896), stèle néogothique à croix pédiculée sommitale, arcature géminées, oculi trilobé, pinacles ;

Sépulture « Denise Poullain » (24/2/1926), croix de fonte ajourée ;

Croix de fonte plate, anonyme, à proximité d'un magnifique arbuste buisson;

Croix de fonte ajourée, trilobée, peinte en noir, plaque de fonte d'aluminium en forme de cœur « Paul Lepeltier époux d'Alexandrine Harel » (14/12/1922);

Croix de fonte

La tombe de Louis Julien André Charbonnel, curé, décédé le 29/2/1868 et inhumé le 2/3/1868 au pied de la croix, a disparu.

Une stèle est coincée en façade de l'église « à notre père et notre mère, priez Dieu pour eux ».

Conclusion:

L'ancien cimetière, compte-tenu de ce qu'il concentre comme mémoire communale et art funéraire doit retenir toute l'attention des élus qui peuvent par une décision lisser cette histoire qui est celle d'une communauté locale toute entière.

Il ne peut qu'être encouragé à préserver cet ensemble.







Rarissime croix de fonte enfant : arbre de vie, lierre enlaçant, Christ outragé de la Passion portant un Typha comme sceptre



Stèle néogothique de fonte de la sépulture de Marcel Macé

Auteur : Jacky Brionne, juin 2015, président de la Fédération normande pour la sauvegarde des cimetières et du patrimoine funéraire et membre de la commission départementale pour la sauvegarde des cimetières de la Manche.

http://www.patrimoinevaldesienne.fr/